



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 48765

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la place des jeunes dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Le Gouvernement a fait parvenir un décret aux préfets de région le 27 juin 2013 visant notamment à veiller au rajeunissement des CESER à l'occasion du renouvellement qui devait intervenir avant le 30 octobre 2013. Elle lui demande de bien vouloir dresser le bilan de la place des jeunes lors du renouvellement des CESER.

Texte de la réponse

La mesure n° 40 du plan « priorité jeunesse », issu du comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, a prévu le rajeunissement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). La circulaire du 27 juin 2013 du ministère de l'intérieur, pilote de cette mesure, proposait comme objectif l'attribution aux organisations de jeunes et associations représentant la jeunesse, 5 à 6 postes au minimum au sein des collèges 1 et 3 du CESER, et la désignation d'au moins 50 % de membres âgés de moins de 30 ans au sein du collège des personnalités qualifiées. Le bilan montre une prise en compte partielle de cette orientation. En effet, suite au dernier renouvellement, la représentation des organisations de jeunesse au sein des CESER a quasiment doublé, atteignant 93 personnes. Parmi les personnalités qualifiées désignées par les préfets de région, les jeunes occupent 22 places sur 82. Lors du CIJ qui s'est tenu le 4 mars 2014, il a été indiqué que cette tendance devait être amplifiée lors du prochain renouvellement.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48765

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1013

Réponse publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8470